Julien Pierre Robert

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1787

Né à Paris, le 4 avril 1766

Mort à Thiron-Gardais (Eure et Loir), le 23 janvier 1849

Professeur émérite de l'Académie de Paris

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Julien Pierre Robert

né à Paris le 4 avril 1766

mort à Thiron Gardais (Eure Loir 23 janvier 1849

Professeur émérite de l'Acad. de Paris

dernier poste à Troyes en 1790

Le Confrère Julien Pierre Robert

Liste de 1790

Julien Pierre Robert, régent de 6e à Troyes
entré en octobre 1787
âgé de 24 ans

Hamel = Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly. Paris, Gervais, 1888. p. 368 et passim

Par acte sous seings privés du 1 août 1818, déposé chez M. Dehairain, notaire à Paris, les P. Lombois et Sonnet s'adjoignirent 4 Pères de l'Oratoire : les PP. Brun, Mauel Pruneau, Viel et Moissonet et deux anciens professeurs de l'Université de Paris : MM. Huré, aîné et Robert.

Le 2 juillet 1823, les Pères Lombois et Sonnet proposèrent à Mgr de Cosnac, évêque de Meaux, présent à Juilly, de s'adjoindre à eux comme membre titulaire. Mais le prélat fut obligé de décliner cette offre, qui lui était faite au nom d'une société oratorienne dans laquelle il ne pouvait pas entrer, ni comme associé, soumis à la présidence d'un simple prêtre, à cause de sa dignité, ni comme Président à cause des règlements de la congrégation qui veulent qu'un prêtre, dès qu'il est élevé à l'épiscopat, quitte l'Institut où il ne peut plus rester comme inférieur.

Ce refus de l'évêque amena un désaccord fâcheux entre les sociétaires. Deux d'entre eux, MM Robert et Garric, persistèrent à faire donner la présidence au prefet et, sur les observations de leurs collègues, quittèrent Juilly et allèrent se fixer à Paris.

Après de nouveaux incidents en Nov. 1825 les P.P. Robert et Laulhé refusèrent de prendre part désormais aux travaux de la société et à la suite de violentes dissensions avec le P. Robert, le P. Laurent Roche fut forcé lui-même de résigner ses fonctions de supérieur entre les mains de son frère Pascal et de quitter Juilly

Quand les abbés de Scorbiac et de Salinis eurent pris la direction du collège le 12 juillet 1828 des pensions furent promises aux anciens professeurs.

M. Robert touchait une rente viagère de 800+ (voir les documents ci-inclus)
Il mourut à Chiron-Gardais le 23 janvier 1849

M.M. 616, p. 60. N. 450 =

Le Conf. Julien Pierre Robert, laïc, né à Paris 4 avril 1766
fils de Pierre Robert, caissier général de la Rafinerie de Bercy et de Jeanne Baptiste Marguerite Druet
humanités et philosophie à Mazarin
entré à Paris le 12, admis le 19 oct. 1787   400+ pension

MM 617 P184 N 9142 =

Le confrère Julien Pierre Robert, laïc

né à Paris 4 avril 1766

fils de Pierre Robert, caissier général de la rafinerie de Bercy et de Jeanne Bte Marguerite Druet

humanités et philos. à Mazarin

entré à Paris le 12, admis à prendre l'habit le 19 octobre 1787

pension

Julien Pierre Robert

4 avril 1766 Né à Paris

fils de Pierre Robert caissier général de la raffinerie de Bercy et de Jeanne Baptiste Marguerite Ruet

humanités et philosophie à Mazarin

entré à Paris le 12, vêtu le 19 octobre 1787

1787-1788 Institution de Paris

1788-1789 Montmorency théologie

1789-1790 Troyes 6

1790-1791

1791-1792

Affaire Robert

ancien Oratorien

\+ 23 janvier 49.

juin 1849

H. Brault
Notaire
à Thiron-Gardais.

Thiron-Gardais, le 27 Janvier 1849

Monsieur,

Monsieur Robert professeur émérite demeurant à Thiron, vient de mourir, il laisse son neveu pour son légataire de toutes les valeurs mobilières de sa succession; par conséquent ce dernier a droit aux arrérages de la rente que ~~lui~~ faisait le collège de Juilly à son oncle.

Veuillez avoir l'obligeance de me dire quelles pièces seront nécessaires pour toucher les arrérages.

Recevez, je vous prie,

Monsieur,

l'assurance de ma considération distinguée

Brault

Brault, notaire
pour Robert (A. P.)
27. Janvier 49

+ 2 f.

Nogent-le-Rotrou 23 Xbre 1851

Monsieur

Mr. Brault, ancien Notaire à Thiron-Gardais (Eure & Loir) était chargé des affaires de Mr. Julien Pierre Robert, professeur émérite de l'académie de Paris, décédé à Thiron le 23 janvier 1849, qui, de son vivant jouissait d'une rente viagère de 900f que lui servait le collège de Juilly.

En sa qualité d'administrateur, Mr. Brault devait un compte à la succession de Mr. Robert. Comme aujourd'hui il y a discussion de ce compte en justice & que Mr. Brault est représenté par un administrateur judiciaire, j'aurais besoin d'être renseigné non seulement sur les sommes que Mr. Brault a reçues pour Mr. Robert & sa succession, mais encore sur l'origine des fonds & sur les dates auxquelles il aurait encaissé.

Dans le compte présenté par Mr. Brault à la succession Robert, Mr. Brault porte bien comme reçu en 7bre 1848 de Mr. Opperman, banquier à Paris, 800f pour rente du collège de Juilly; Et vers le mois de juin 1849, pour prorata de

ladite rente (Mr. Robert est décédé le 23 janvier 1849) une somme qui confondue avec d'autres prorata de rente, ~~[illegible]~~ n'est point par conséquent déterminée ;

Aussi, monsieur, dans cette circonstance, je vous prierai, de vouloir bien me faire connaître le plus-tôt qu'il vous sera possible 1° l'époque exacte à laquelle vous avez remis en 1848 à Mr. Braut pour Mr Robert, les arrérages de la rente viagère de 800f ~~que~~ du Collège de Juilly ;

2° Le montant du prorata de ladite rente pour l'année 1849 ;

3° L'époque à laquelle cette rente était exigible ;

4° Si comme on le prétend, elle se payait par avance ;

5° Si vous avez remis à d'autres personnes cette rente et le prorata au 23 janvier 1849 et quelles seraient ces personnes ;

6° Si enfin vous auriez remis à ~~d'autres~~ Mr. Braut de Chiron d'autres arrérages de rente que ceux provenant du Collège de Juilly et quels ils seraient ainsi que l'époque à laquelle vous les auriez remis.

Ces renseignements, monsieur, seraient indispensables pour fixer l'opinion du Tribunal, aussi vous rendriez un véritable service à la succession Robert si vous vouliez bien me les transmettre

2

avant samedi prochain.

Recevez, Monsieur, je vous prie, avec mes sincères remerciements, l'expression de ma haute considération.

A. Vile

avocat de la succession Robert.

Nogent le Rotrou.

Affaire P. Robert

Monsieur
[...]rmann, banquier,
[...]. George 2.
[...]ris ;

PARIS 29 DEC. 54 (60)